colo d'été !

Colo d'été *pour les* **10 - 14 ans**

échappée *Poitevine*

dossier

d'inscription au séjour !

Séjour « Échappée Poitevine »
du 08 au 15 Juillet 2022 à Lezay

pièces
à joindre au dossier

Séjour « Échappée Poitevine »
du 08 au 15 Juillet 2022 à Lezay

Merci de renvoyer les éléments demandés dûment remplis et signés le cas échéant :

- ☐ **La fiche d'inscription individuelle**
- ☐ **La Charte de bonne conduite de nos séjours** à faire signer par l'enfant et le responsable légal
- ☐ **La fiche sanitaire de liaison** (CERFA 10008*02)
- ☐ **Une photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile**
- ☐ **L'autorisation d'exploitation des droits à l'image** dont vous conservez un exemplaire
- ☐ **L'attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques** (obligatoire pour la pratique des activités nautiques)
- ☐ **Le réglement*** du séjour

Vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois. Les bons VA'CAF et Chèques Vacances sont acceptés. Nous souhaitons avoir encaissé la totalité du séjour à la fin du mois de Juillet 2022)

- *Par chèque* : à l'ordre de la FDFR77
- *En espèces* : à déposer directement au siège de la FDFR77

* un chèque de 200€ vous est demandé afin de réserver votre séjour.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST À RETOURNER PAR VOIE POSTALE OU À DÉPOSER EN MAINS PROPRES À :

FDFR77
Place de l'Eglise
77000 - LIVRY-SUR-SEINE

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter :
Sandrine Keropian au **01.64.64.28.21** ou par mail à **jeunesse@fdfr77.org**

IMPORTANT : En cas d'annulation de votre séjour signalée à moins de 30 jours avant le début du séjour, sauf justificatifs (raisons médicales, etc.), le chèque de 200€ sera encaissé.

fiche
d'inscription individuelle

Séjour « Échappée Poitevine »
du 08 au 15 Juillet 2022 à Lezay

PHOTO DE L'ENFANT

l'inscrit

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... /..... /..... Sexe : .....

Adresse complète *(si différente de celle du responsable légal)* : .....

.....

.....

Adhérent d'un Foyer Rural ? Oui ☐ Non ☐ Numéro d'adhérent : .....

le responsable légal

Nom : ..... Prénom : .....

Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐

Adresse complète : .....

.....

.....

Téléphone pendant le séjour : .....

Téléphone professionnel : .....

Téléphone portable : .....

Adresse mail : .....

renseignements

Numéro de sécurité sociale : .....

Mutelle : .....

Numéro de contrat : .....

Compagnie d'assurance (responsabilité civile) : .....

Numéro de contrat : .....

Numéro d'allocataire CAF: .....

Régime alimentaire spécifique : .....

.....

Ces renseignements vous sont également demandés pour partie sur la fiche sanitaire de liaison : la fiche sanitaire suit le groupe pendant tout le séjour, et est donc conservée par le responsable du séjour alors que la présente fiche est conservée par l'organisateur.

Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne
Place de l'Eglise - 77000 Livry-sur-Seine - Tél : 01.64.64.28.21 - jeunesse@fdfr77.org - www.fdfr77.org

charte de nos séjours

les 10 règles à respecter

1. **RESPECT ET TOLÉRANCE** - Vis à vis des autres participants et des adultes. Pour cela, nous refusons toute forme de discrimination quelle qu'elle soit. Seront proscrits tout comportement dangereux (bagarres, violences entre jeunes ou envers un adulte), propos désobligeants (à caractère racial, homophobe, religieux, etc.) envers des camarades, l'équipe d'encadrement, les intervenants et tout autre personne qu'ils seront amenés à côtoyer lors du séjour.

2. **RESPECT DES BIENS ET DU MATÉRIEL À DISPOSITION** - Nous exigeons le respect de la propreté des locaux, des lieux de vie, des lieux de visite, des véhicules utilisés ainsi que de l'ensemble du matériel mis à disposition lors du séjour (tentes, matériel de camping, matériel de jeux et de loisirs, etc.).

3. **LE VANDALISME OU LA DESTRUCTION VOLONTAIRE DE TOUT BIEN EST INACCEPTABLE** - Toute détérioration volontaire par un participant sera facturée aux responsables de l'enfant (parents, tuteurs ou représentants légaux).

4. **PERTES ET VOLS** - En collectivité et avec les déplacements fréquent sur les lieux d'activités, il n'est pas rare que les enfants ou les jeunes égards un vêtement ou des effets personnels malgré la grande attention de nos équipes d'animation. Dans ce contexte, la FDFR77 ne peut être tenue pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus.

5. **L'ARGENT DE POCHE** - L'argent de poche sera confié en mains propres aux animateurs le jour du départ, pas plus de 20 euros par jeune, en effet nous vous conseillons de ne donner de trop grandes sommes. L'argent de poche restera sous la responsabilité de l'enfant.

6. **DISCIPLINE** - Tout manquement grave à la discipline sera signalé par courrier recommandé ou décision imminente aux parents suite à la concertation du directeur, de l'équipe d'animation et de l'organisateur du séjour. L'exclusion pourra être décidée et les frais de transport seront à la charge des parents.

7. **LE TÉLÉPHONE PORTABLE** - Nous demandons à chaque participant qui possède un portable de l'utiliser sur les moments décidés avec l'équipe. Nous refusons qu'il soit utilisé pendant les activités ou à un moment de vie collective. Les portables devront être confiés à l'équipe, et le jeune pourra le récupérer pendant les temps prévus dans les règles de vie. Le jeune reste responsable de son téléphone portable dès lors qu'il est en sa possession.

8. **ALCOOL** - Toute consommation d'alcool est strictement interdite sur nos séjours.

9. **RESPECT DES LOIS** - La loi est faite pour protéger l'enfant, le jeune et nous l'appliquons.

10. **RÈGLES DE VIE** - Tous les participants de nos séjours s'engagent à respecter l'ensemble des règles de vie mis en place par l'équipe d'animation en concertation avec les jeunes : horaires (lever, coucher, repas, etc.) organisation des sorties, respect des consignes de sécurité, utilisation du téléphone portable, respect des règles d'hygiène, etc.

Fait le :

Nom et Prénom de l'enfant :

Signatures (précédées de **lu et approuvé**)

De l'inscrit

Des responsables

Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne
Place de l'Eglise - 77000 Livry-sur-Seine - Tél : 01.64.64.28.21 - jeunesse@fdfr77.org - www.fdfr77.org

droit à l'image

autorisation séjour 2022

Dans le cadre strict des activités pédagogiques et éducatives de la FDFR77, des photos peuvent être prises et des vidéos captées. Nous pouvons être amenés à reproduire, diffuser et publier l'image de votre enfant sur notre site, à l'intérieur de notre magazine et sur nos différents supports de communication.

Nous sollicitons donc une autorisation pour l'utilisation d'images fixes ou animées représentant votre enfant, en complétant le coupon ci-dessous.

Merci de faire précéder la signature de chacun, de la mention «Lu et approuvé» ainsi que vos noms et prénoms de manière clairement identifiable.

---

droit à l'image
séjour de vacances 2022

Nom et prénom de l'enfant : .....

Mme ..... ☐ accepte ☐ n'accepte pas
la reproduction, diffusion et publication des images concernant mon enfant pour l'année 2022 et pour une durée de 5 ans.

Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé») :

M. ..... ☐ accepte ☐ n'accepte pas
la reproduction, diffusion et publication des images concernant mon enfant pour l'année 2022 et pour une durée de 5 ans.

Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé») :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : ……

PRENOM : ……

DATE DE NAISSANCE : ……../……../……

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : ……kg ; Taille : ……cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES ☐ oui ☐ non
MEDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : ☐ oui ☐ non
Précisez ……

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non
……
……
……

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc…
……
……
……
……

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : …… PRÉNOM : ……
ADRESSE :…… ……
…… ……
TEL DOMICILE …… TEL TRAVAIL……
TEL PORTABLE : ……

Responsable N°2 : : NOM : …… PRÉNOM : ……
ADRESSE :…… ……
…… ……
TEL DOMICILE …… TEL TRAVAIL……
TEL PORTABLE : ……

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : ……

Je soussigné(e)……, responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :

ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE
A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES
DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3)

Le test prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes :
- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile.

La réussite au même test est requise mais la capacité à nager est obligatoirement vérifiée **(test est réalisé sans brassière de sécurité),** pour les activités suivantes :
- canoë, kayak et activités assimilées : activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie (fiche 3.2) ;
- canyonisme (fiche 4) ;
- nage en eau vive (fiches 10.1 et 10.2) ;
- surf (fiche 18) ;
- navigation à la voile au-delà de 2 milles nautiques d'un abri (fiche 20.3) ;
- navigation dans le cadre du scoutisme marin (fiche 20.4) ;
- vol libre : activités de glisse aérotractée nautique (fiche 21.4).

Pour les activités de découverte du canoë, du kayak, du raft et d'autres embarcations propulsées à la pagaie (fiche 3.1), ainsi que pour la navigation diurne en planche à voile, dériveur léger et multicoque léger ou autre embarcation à moins de 2 milles nautiques d'un abri (fiches 201 et 20.2), le test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

Effectuer un saut dans l'eau ☐
Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes ☐
Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes ☐
Nager sur le ventre pendant 25 mètres ☐
Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant ☐

Test réalisé : ☐ **avec brassière** ☐ **sans brassière**

Résultat du test : ☐ **satisfaisant** ☐ **non satisfaisant**

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif (sauf BNSSA) :

Signature et cachet du professionnel :

Liste des personnes habilitées à faire passer le test :

- Les personnes ayant le titre de maître nageur-sauveteur (MNS) de par la détention de l'un des diplômes suivants :

  - diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur
  - BEES option activités de la natation
  - BPJEPS spécialité activités aquatiques et de la natation
  - BPJEPS spécialité activités aquatiques avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - DES JEPS spécialité performance sportive avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - DEUST animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - licence professionnelle animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportive avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - licence générale entraînement sportif avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique

- Les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)

- Les détenteurs des diplômes suivants :

  - BEES option canoë-kayak et disciplines associées
  - BEES option voile
  - BEES option surf
  - BPJEPS spécialité activités nautiques avec mention canoë-kayak et disciplines associées, ou voile ou surf
  - BPJEPS spécialité activités nautiques avec UCC canoë-kayak ou planche à voile
  - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec CS canoë-kayak et disciplines associées en mer ou CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - DES JEPS spécialité performance sportive mention canoë-kayak et disciplines associées en eau vive
  - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation course et CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation synchronisée avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - DES JEPS spécialité performance sportive mention water-polo avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - DES JEPS spécialité performance sportive mention plongeon avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique

Test admis en équivalence :

- ***Le Sauv'Nage***

L'attestation de réussite au test commun des fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences définies par le décret est équivalente au test défini par l'arrêté

Les fédérations concernées sont celles qui siègent au sein du conseil interfédéral des sports aquatiques (CIAA) : fédé. clubs sportifs et artistiques de la défense ; fédé. d'études et sports sous-marins ; fédé handisport ; fédé. natation ; fédé. pentathlon moderne ; fédé. sport adapté ; fédé. sport d'entreprise ; fédé. de sauvetage et secourisme ; fédé sport universistaire ; fédé. triathlon ; fédé. sportive et culturelle de France ; fédé. sportive gymnique du travail ; union des œuvres laïques d'éducation physique ; union de l'enseignement libre ; union su sport scolaire ; union de l'enseignement du premier degré.

- ***L'Attestation du Savoir Nager Scolaire***

Arrêté du 9 septembre 2015
Article A 322-3-3 du Code du sport

trousseau conseillé

merci d'étiqueter chaque élément !

Éléments	Quantité fournie	Pointage premier jour	Pointage dernier jour
10 à 12 slips, caleçons, culottes, ...			
10 paires de chaussettes			
10 t-shirts, débardeurs, ...			
2 pantalons type jean's			
3 shorts, leggings ou bermudas			
4 à 5 sweat-shirts, polaires, pulls			
1 pyjama chaud ou tenue pour dormir + 1pyjama léger			
1 k-way ou veste imperméable			
1 sac pour le linge sale (1)			
1 sac de couchage (2) + 1 oreiller + 1 drap housse (une place)			
1 matelas ou tapis de sol			
1 tube de crème solaire			
1 paire de lunettes de soleil			
1 chapeau ou casquette			
1 trousse de toilette COMPLÈTE (3)			
2 serviettes de toilette+ 1 drap de plage			
1 paire de tongs ou similaire (pour la douche)			
2 paire de basket ou chaussures fermées (4)			
1 maillot de bain			
1 gourde			
1 lampe torche ou lampe torche frontale (5)			
1 sac à dos (6)			
1 paire de chaussures qui ne craignent pas l'eau (7).			

Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne
Place de l'Eglise - 77000 Livry-sur-Seine - Tél : 01.64.64.28.21 - jeunesse@fdfr77.org - www.fdfr77.org

trousseau conseillé

recommandations

Le nombre de vêtements indiqué tient compte de ce que l'enfant porte sur lui le jour du départ. Tous les vêtements devront être marqués au nom, prénom de l'enfant de manière indélébile. Attention, il ne s'agit pas uniquement du contenu du sac de voyage. Les quantités sont données à titre indicatif. N'hésitez pas à adapter les choses en fonction de votre enfant.

Attention, durant nos séjours le linge n'est pas lavée (sauf si nécessaire).
Pour les enfants pouvant souffrir d'énurésie nocturne (faire pipi au lit), merci de prévenir l'équipe d'animation et de prévoir des changes en conséquence. Nous vous invitons à ne pas prendre de vêtements délicats et ceux auxquels votre enfant tient.

Comme l'indique notre « Charte de Bonne Conduite », nous vous informons que les téléphones portables, MP3 et autres objets de valeur ne sont pas sous notre responsabilité. Nous estimons que ces objets ne seront utilisés qu'au moment des temps libre et durant les temps longs de transport. Aucune console de jeu ne sera acceptée. Les jeunes sont là pour passer du temps entre eux et avec les animateurs, de nombreuses activités sont prévues, ils ne s'ennuieront pas. L'argent de poche sera confié en mains propres aux animateurs le jour du départ, pas plus de 20 euros par jeune. L'argent de poche restera sous la responsabilité de l'enfant.

Enfin, **nous vous demandons de remplir le sac de voyage avec le volume minimum possible** (afin que votre enfant puisse le porter tout seul, sur un « long » trajet).

L'hébergement se fera dans un ancien moulin. Nous aurons une nuit en bivouac (sous tentes).

MERCI DE JOINDRE L'INVENTAIRE DU CONTENU DU SAC.

---
(1) Un sac en tissu, surtout pas de plastique car le linge sale va moisir.
(2) Si le sac de couchage est fin (température « de confort » non mentionnée ou supérieure à 10°C), prévoir un plaid en addition.
(3) **TOUS les médicaments nécessaires devront impérativement être accompagnés de leur ordonnance et remis dans un sac/pochette transparente type sac de congélation marqué au nom et prénom de l'enfant**
(4) Cette paire de chaussures servira notamment durant les randonnées et excursions. Privilégiez des chaussures à semelle épaisse.
(5) Privilégiez un modèle à piles plutôt qu'à dynamo, à moins de l'utiliser très régulièrement.
(6) Ce sac devra pouvoir contenir la gourde, un pique-nique, une serviette de bain, une paire de chaussures et un tube de crème solaire.
(7) Cette paire de chaussures servira pour les activités nautiques. Il peut s'agir de sandales fermées conçues pour aller dans l'eau, ou d'une vieille paire de baskets.

Nom, prénom et signature du jeune :	Nom, prénom et signature du parent ou responsable légal :	Nom, prénom et signature de l'animateur :

Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne
Place de l'Eglise - 77000 Livry-sur-Seine - Tél : 01.64.64.28.21 - jeunesse@fdfr77.org - www.fdfr77.org

infos
départ et retour

Séjour « Échappée Poitevine »
du 08 au 15 Juillet 2022 à Lezay

départ

Le lieu de rendez-vous est fixé :

le Vendredi 8 Juillet 2022 à 8h00

Gare SNCF, à Livry-sur-Seine (77000)

Prévoir un pique-nique pour le jour du départ, pour le repas du midi.
(Menu adapté : pas de matières premières fragiles type beurre ou mayonnaise, privilégiez les matières stables pour le transport.)

retour

Le lieu de rendez-vous est fixé :

le Vendredi 15 Juillet 2022 aux alentours de 18h

Gare SNCF, à Livry-sur-Seine (77000)

des questions ?

Si vous avez des questions, vous pouvez joindre Sandrine
au 01.64.64.28.21 ou 07.61.80.62.81

Nous nous invitons à nous fairt part de vos propositions et demandes de covoiturage par mail : **jeunesse@fdfr77.org** ou par téléphone au 01.64.64.28.21.

Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne
Place de l'Eglise - 77000 Livry-sur-Seine - Tél : 01.64.64.28.21 - jeunesse@fdfr77.org - www.fdfr77.org